

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 08 septembre 2025**

N° CM08092025-08  
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation :** 02 septembre 2025  
**Nombre de Conseillers :** 29  
**Nombre de votants :** 29

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M. JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M. C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M. P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. M. PRAUD, M. K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. N. GODET	Procuration à	Mme L. VILLATEAU
M F. RABAUD	Procuration à	M. JC. MARCHAND
Mme E. BILLEAUD	Procuration à	Mme I. BROSSET
M N. RIPAULT	Procuration à	M. P. BOUSSEAU
M. JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. K. SERIN
Mme M. RANGEARD	Procuration à	M. D. DOLE

**Absent :**

**Secrétaire : M. A. GUILLOTEAU**

---

**OBJET : SECTEUR DE L'ETOILE – ACQUISITIONS FONCIERES**

VU la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune a été destinataire, par l'intermédiaire de l'Agence immobilière LENAIN de Pouzauges, d'une offre d'achat de terrains situés rue de l'Etoile, appartenant à M. et Mme CHARGE Gilbert, et référencés comme suit :

Références cadastrales		Contenance
AK n°108		133 m <sup>2</sup>
AK n°266		94 m <sup>2</sup>
AK n°271		371 m <sup>2</sup>
<b>Surface totale</b>		<b>598 m<sup>2</sup></b>

CONSIDERANT que le prix proposé pour cet ensemble immobilier est de 4 784.00 € net vendeur, hors frais notariés (environ 1 150.00 €) et hors frais d'agence (1 500,00 € TTC) ;

CONSIDERANT que l'acquisition de ces terrains permettrait à la Commune d'accroître sa réserve foncière en vue de proposer de nouvelles surfaces à bâtir ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ACCEPTE l'offre d'achat proposée par l'Agence immobilière LENAIN de Pouzauges, pour le compte de M. et Mme CHARGE Gilbert, relative à un ensemble de terrains nus cadastrés section AK n°108, 266 et 271, situés rue de l'Etoile et représentant une surface totale de 598 m<sup>2</sup>, pour un montant de 4 784 € net vendeur auquel s'ajoute 1 500 € de frais de négociation dus à l'agence immobilière ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération dont l'acte notarié pour lequel les frais sont à la charge de la Commune.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Alexandre GUILLOTEAU**  
Secrétaire de séance